



**GRAND
BUREAU**

Réseau musiques actuelles
Auvergne-Rhône-Alpes

Comme...

Note de travail

Comprendre les travaux de Grand Bureau

Dispositif « EMERGENCE » : Aide de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Mission de concertation menée par Grand Bureau

Janvier-Avril 2019

Éléments de contexte

En 2009 :

Le dispositif APSV de la Région Rhône-Alpes soutient les tournées des équipes artistiques en Région. Le système de montage des dossiers fonctionne bien pour le théâtre mais n'est pas adapté à la musique (délais, calcul des coûts, budgets ...). Le GRAL et plus précisément, les salles de musiques actuelles soutenues et repérées par la Région négocient la mise en place d'un dispositif spécifique « Émergence ».

Objectifs de départ :

- Favoriser la circulation des groupes accompagnés par les structures du Gral par l'organisation de tournée en Région avec le soutien de la Région Rhône Alpes
- Favoriser les passerelles entre les structures du Gral accompagnant des groupes.
-

Les critères :

- 5 Dates minimum dans 3 départements différents.
- Dossiers portés par les lieux labellisés « Scène Régionale », identifiés comme « Têtes de réseau » sur leurs territoires respectifs.
- Les lieux ont une totale autonomie dans le choix des artistes émergents.

-

Fonctionnement :

- Prise en charge par la Région de 30 % du déficit d'un concert avec la prise en charge possible d'une mini résidence ou répétitions montées de 2/3 Jours.
- 2 sessions par an (février et septembre).

Au fur et à mesure, les salles s'entendent pour respecter des critères communs :

- Les salaires (musiciens et techniciens) = 100 € net
- La prise en compte des frais de production de l'ordre de 15% de la masse salariale.
- Un forfait transport (autour de 150 € / Date).

Mais aucun document ne valide et chaque lieu adapte le dispositif à sa façon.

Limites du système :

- Les critères de sélection artistiques sont différents selon les lieux. Manque de cohérence.
- Des tournées parfois trop courtes (5 dates seulement) et trop espacées dans le temps.
- Manque de concertation en amont : Parfois trop de dossiers posés, parfois pas assez.
- Échange des artistes entre salles sans stratégie établie, ni vision collective à l'échelon régional.

-

Constat :

- Perte de sens du dispositif.
- Aucune donnée recueillie pour pouvoir dresser un bilan quantitatif et qualitatif

En 2018 :

Lors de la session de juin 2018, trop de dossiers sont déposés.

- Certains sont refusés par la Région selon certains critères (artistes professionnels reconnus au sein de formations émergentes).
- L'enveloppe budgétaire passe de 120 à 100k€.

Les salles « têtes de réseau » ou « labellisés Région » s'entendent pour revoir ensemble le dispositif et faire remonter les informations à la Région. Une réunion des salles aborde le sujet au printemps 2018.

Liste des lieux labellisés porteurs de dossiers « émergence » :

- Les Abattoirs (38)
- La Belle Electrique (38)
- La Smac 07 (07)
- La Tannerie (01)

- Lyon : Épicerie Moderne + Marché Gare + Bizarre + Périscope (69)
- Le Fil (42)
- Brise-Glace (74)
- La Cigale (26)

Auxquels se rajoutent les lieux en Auvergne :

- La Coopérative de Mai et/ou Le Tremplin.
- Le 109.

Grand Bureau organise une rencontre sur le sujet lors du Grand Séminaire en Septembre 2018, à laquelle participent tous types d'acteurs adhérents : salles, écoles, développeurs, festivals, labels ...

- Certains découvrent le dispositif, notamment certains producteurs ou tourneurs d'artistes émergents.
- Il est notifié que les « Têtes de réseau » en capacité de déposer des dossiers « Émergence » doivent travailler en lien avec les développeurs / producteurs de leur territoire pour faire remonter des propositions artistiques.

2019 : Expérimentation d'une nouvelle version du dispositif

Etape 1 : Réunion des lieux à la demande de la Région

À la fin de l'année 2018, les services de la Région demandent aux salles « têtes de réseau » de se concerter pour faire des propositions d'amélioration du dispositif permettant une meilleure répartition de l'aide et une meilleure diffusion des groupes émergents aidés.

Une première réunion des salles a lieu le 14 janvier 2019. Claudia Courtial, chargée de mission accompagnement à Grand Bureau, y a été dans un premier temps invitée en tant qu'observatrice.

Les salles s'entendent alors sur l'esprit et l'objet du dispositif, à savoir :

- Le dispositif a lieu dans le cadre d'un accompagnement d'artistes incluant une résidence scénique de 2 jours minimum.
- Il faut limiter le nombre de dossiers par lieu et par année afin d'avoir une meilleure couverture du territoire régional
- Les projets soutenus sont dans une phase de professionnalisation
- Le dispositif « émergence » sert également à partager des modes d'accompagnement entre lieux, échanges de compétences, mutualisation de moyens ...

Des premières propositions sur les points techniques du dispositif sont aussi discutées lors de cette réunion : Critères de sélection, organisation des dépôts de dossier, rémunérations des artistes et des producteurs, une réunion annuelle de présentation des projets, etc ...

Les salles émettent le souhait que Grand Bureau anime dans l'avenir cette concertation et assure le lien avec la Région. Grand Bureau pourrait également valoriser le dispositif et mettre en avant la sélection d'artistes au sein des réseaux professionnels.

Etape 2 : Mission de concertation confiée à Grand Bureau par la Région

Le rôle de Grand Bureau dans l'animation de cette concertation et comme premier interlocuteur des échanges lieux / Région est confirmé par la Région.

A la suite de ces échanges entres salles, un premier document synthétisant les propositions d'amélioration du dispositif est alors proposé à la Région par Grand Bureau.

Plusieurs grands principes sont inscrits dans ce document synthèse proposé à la Région :

- Les anciennes « têtes de réseaux » deviennent « relais territoriaux » : leur responsabilité dans le repérage, l'information et la mobilisation de partenaires locaux autour de cette aide (autres lieux de diffusion, producteurs) y est rappelée
- Toutefois cette aide n'est pas réservée aux « relais territoriaux ». Tout lieu financé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, portant un dispositif d'accompagnement artistique et ayant la capacité d'assurer une visibilité aux artistes programmés et un juste niveau de rémunération, peut déposer un projet
- Le projet global doit comprendre une résidence accompagnée de minimum 3 jours
- L'aide de la Région vient diminuer les prix de vente des spectacles afin de favoriser une diffusion la plus large des groupes émergents sur le territoire régional et participe ainsi à leur professionnalisation
- Les rémunérations des équipes artistiques doivent être harmonisées entre les salles porteuses afin d'assurer une juste rémunération qui reste toutefois dans un cadre favorisant l'émergence
- Un forfait « producteur » / date / groupe doit être prévu dans le budget de chaque concert de la tournée « émergence ». En cas d'absence de producteur de spectacles, la salle porteuse endossera ce rôle.
- Grand Bureau assurera une mission de concertation et d'animation des réflexions sur cette aide, afin de favoriser le dialogue avec la Région, les coopérations entre les structures dépositaires et avec leurs partenaires professionnels. En tant que réseau professionnel de filière, Grand Bureau sera vigilant à la cohérence artistique, économique et territoriale du dispositif, notamment au regard des autres dispositifs d'accompagnement existants en région.

Un calendrier de dépôt a également été proposé pour faire en sorte que l'aide ne disparaisse pas en 2019 malgré la phase d'expérimentation en cours :

- Lancement appel à projet de la Région : Début mars
- Collecte des projets artistiques presentis via outil Grand Bureau : Mars
- Réunion de concertation (animation Grand Bureau) : Mi-mars
- Dépôt des dossiers par les salles : Mars-Avril
- Commission d'attribution : Juin
- Réponse : Juillet
- Tournée : Dans les 21 mois à partir de la date de dépôt du dossier.
- A l'issue de la tournée : Réunion bilan artistes, partenaires, dépositaires des dossiers

Ce calendrier permet d'envisager une tournée des groupes entre mars et novembre de N+1, rapidement après leur sortie des dispositifs d'accompagnement (résidences notamment) assurés par les salles.

Ces propositions ont été reçues, validées et affinées par la Région, qui a lancé l'appel à projet directement auprès des structures qu'elle avait identifiées comme étant éligibles. Elle a notamment instauré le principe d'une prise en charge par l'aide d'au maximum 30% du budget global du projet, dans la limite de 12 000€ par projet.

En parallèle, Claudia (Grand Bureau) a proposé aux structures identifiées :

- Un outil partagé sur airtable permettant de recenser en amont des informations sur les groupes proposés par les salles qui souhaitaient déposer un projet (infos artistiques, budgétaires, logistiques, etc.)
- Une réunion de concertation permettant d'échanger sur ces projets artistiques, les pistes de développement et de diffusion à venir mais aussi sur des aspects plus pratiques de montage de la tournée « émergence » (montage budgétaire, prix de cession estimé, salles potentiellement intéressées pour accueillir les concerts, etc.)

Perspectives 2019-2020

Malgré les améliorations notables apportées début 2019, de nombreux points restent encore perfectibles dans ce dispositif, c'est pourquoi Grand Bureau poursuivra sa mission de concertation avec les acteurs et la Région en 2019-2020.

Objectifs et les perspectives 2019-2020 :

- Faire remonter à la Région les problématiques rencontrées sur cette expérimentation 2019 (problèmes de communication entre la Région, Grand Bureau et les structures éligibles ; besoin d'éléments budgétaires plus précis, une grille commune aux salles dépositaires validée par la Région, etc.)
- Améliorer la communication entre relais territoriaux, structures éligibles et dépositaires, notamment à travers la création de listes de diffusion mail spécifiques
- Amélioration des outils de concertation et de coopération (listes de diffusion mail ; réunions de concertation ; tableau partagé sur airtable permettant d'échanger des informations d'ordre artistique, budgétaire, logistique, etc.)
- Réaliser des bilans quantitatifs et qualitatifs à partir des données récoltées
- S'inspirer d'autres dispositifs dans d'autres Régions pour simplifier les critères et le mode de dépôt des dossiers

....